

D2024-143

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes :
 - par mail à <u>procedure@autorite-transports.fr</u>

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration				
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER			
Raison sociale de l'entreprise	S.A.S.			
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence communautaire n° 2019/84/0002426 en pièce jointe.			
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE (07)			

Liaison déclarée					
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination	 Modification de D2016-134 Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés 				
initialement déclarés Origine ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Annecy – Gare routière 3, place de la Gare 74000 Annecy 45.901676, 6.120051				
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Chamonix-sud 234, avenue de Courmayeur 74400 Chamonix 45.917058, 6.867294				

^{1 «} Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

autorite-transports.fr 2 / 5

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° Annexe 2 Nom(s) du(des) fichiers : Annexe 2_Annecy Chamonix_plan de transport
Temps de parcours (en heures et minutes)	01 heure 35 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° Annexe 1 Nom(s) du(des) fichiers : Annexe 1_Annecy Chamonix_Volume et frequence
	Services quotidiens 51 places pour chaque horaire

autorite-transports.fr 3 / 5

Annexe 1 _Annecy Chamonix_Volume et frequence

	Jours de fonctionnement		Quotidien	Quotidien
Nom	Code			
Annecy	ANN	arr.	10:15	15:35
		dep.	10:30	15:50
Chamonix	CMX	arr.	12:05	17:25
		dep.		
Nombre de places max disponible à la vente		51 places	51 places	

Jours de fonctionnement		Quotidien	Quotidien	
Nom	Code			
Chamonix	CMX	arr.		
		dep.	07:15	14:45
Annecy	ANN	arr.	08:50	16:20
		dep.	09:05	16:35
Nombre de places max disponible à la vente			51 places	51 places

┨ペ⊖ 1 h 29 min (91,6 km) via A40 1 h 15 min sans circulation ▲ Itinéraire avec péages. Gare routière Av. de Courmayeur, 74400 Chamonix-Mont-Blanc > Prendre E25/N205 2 min (1,8 km) > Suivre E25/N205 et A40 en direction de Av. du Mont Blanc/D1203 à Saint-Pierre-en-Faucigny. Prendre la sortie 16 et quitter A40 36 min (53,6 km) Continuer en direction de Argonay 30 min (29,8 km) > Continuer sur D1203 en direction de Annecy. Prendre la sortie en direction de A41/Pringy/ZI Pringy-Argonay et quitter D1203 1 min (1,2 km) Continuer sur D2203. Prendre D1201 et Av. de Brogny en direction de Rue de la Gare 11 min (5,3 km)

Gare Routière

Pl. de la Gare, 74000 Annecy

